

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE POLYETHER URETHANE 5604B

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial POLYETHER URETHANE 5604B  
 No du produit UR5604B, EUR5604BB0.805K, EUR5604BB5K, EUR5604K5K, EUR5604K10K, EUR5604K25K, EUR5604RP250G, ZE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.  
 Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK  
 WENTWORTH LTD  
 ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
 ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
 LE65 1JR  
 UNITED KINGDOM  
 +44 (0)1530 419600  
 +44 (0)1530 416640  
 info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Risques Physiques et Chimiques | Non classé.   |
| Pour l'homme                   | Acute Tox. 4 - H332;Skin Irrit. 2 - H315;Eye Irrit. 2 - H319;Resp. Sens. 1 - H334;Skin Sens. 1 - H317;Carc. 2 - H351;Repr. 2 - H361fd;STOT Single 3 - H335;STOT Rep. 2 - H373 |
| Pour l'environnement           | Aquatic Chronic 2 - H411  |

##### Classification (1999/45/CEE)

Xn;R20, R48/20. Carc. Cat. 3;R40, Repr. Cat. 3;R62, R63. R42/43. Xi;R36/37/38. N;R51/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

##### Pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient TRIARYL PHOSPHATES Isopropylated  
 DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE  
 METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

# POLYETHER URETHANE 5604B



## Mention D'Avertissement

Danger

## Mentions De Danger

|        |  |
|--------|--|
| H315   | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H332   | Nocif par inhalation.  |
| H334   | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.            |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H351   | Susceptible de provoquer le cancer.  |
| H361fd | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.   |
| H373   | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |

## Conseils De Prudence

|              |  |
|--------------|--|
| P281         | Utiliser l'équipement de protection individuel requis.   |
| P280         | Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.   |
| P285         | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.   |
| P305+351+338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P314         | Consulter un médecin en cas de malaise.  |
| P342+311     | En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.   |

## Conseils De Prudence Supplémentaires

|          |  |
|----------|--|
| P260     | Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  |
| P302+352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.   |
| P304+341 | EN CAS D'INHALATION: s'il ya difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P333+313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.   |
| P403+233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |
| P405     | Garder sous clef.  |

## Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

|        |  |
|--------|--|
| EUH204 | Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. |
|--------|--|

## 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélanges

|  |  |
|--|--|
| TRIARYL PHOSPHATES Isopropylated             | 10-30%   |
| No CAS : 68937-41-7                          | No CE : 273-066-3                                    |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Non classé. | Classification (67/548/CEE)<br>Repr. Cat. 3;R62,R63. |

**POLYETHER URETHANE 5604B**

|  |  |                   |
|--|--|-------------------|
| <b>DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE</b>   |  | <b>10-30%</b>     |
| No CAS : 101-68-8  |  | No CE : 202-966-0 |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Acute Tox. 4 - H332<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Eye Irrit. 2 - H319<br>Resp. Sens. 1 - H334<br>Skin Sens. 1 - H317<br>Carc. 2 - H351<br>STOT Single 3 - H335<br>STOT Rep. 2 - H373 | Classification (67/548/CEE)<br>Carc. Cat. 3;R40<br>Xn;R20,R48/20<br>Xi;R36/37/38<br>R42/43 |                   |
| <b>METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE</b>  |  | <b>10-30%</b>     |
| No CAS : 26447-40-5  |  | No CE : 247-714-0 |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Acute Tox. 4 - H332<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Eye Irrit. 2 - H319<br>Resp. Sens. 1 - H334<br>Skin Sens. 1 - H317<br>Carc. 2 - H351<br>STOT Single 3 - H335<br>STOT Rep. 2 - H373 | Classification (67/548/CEE)<br>Carc. Cat. 3;R40<br>Xn;R20,R48/20<br>Xi;R36/37/38<br>R42/43 |                   |
| <b>TRIPHENYL PHOSPHATE</b>   |  | <b>10-30%</b>     |
| No CAS : 115-86-6  |  | No CE : 204-112-2 |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Non classé.   | Classification (67/548/CEE)<br>N;R50/53.   |                   |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**Commentaires Sur La Composition**

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.  
 Ingredients are registered on AICS

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

**4.1. Description des premiers secours**

**Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Donner de l'air frais et garder au chaud et au repos, de préférence dans une position assise, confortable, le dos droit. Consulter un médecin si les troubles persistent. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition. Appeler immédiatement une ambulance.

**Ingestion**

**NE PAS FAIRE VOMIR !** Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin !

**Contact avec la peau**

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

**Contact avec les yeux**

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Inhalation**

Risque d'anhélation pseudo-asthmatique.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de manière symptomatique.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction**

Un incendie peut être éteint avec : Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse. Poudre.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

**Risques D'Incendie/D'Explosion Rares**

L'incendie engendre la formation de gaz toxiques.

**Risques particuliers**

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées irritants de : Cyanure d'hydrogène (HCN). Gaz nitreux (NOx).

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Procédures De Lutte Contre L'Incendie**

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Utiliser un masque à conduit d'air à surpression si le produit est impliqué dans un feu.

**Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Lors de manipulations de la matière déversée, veuillez consulter la rubrique sur les mesures de protection à prendre.

Porter un équipement de protection approprié. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Les personnes avec une déficience fonctionnelle du poumon ne doivent pas manipuler cette préparation. Les personnes sensibles à des réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit. Éviter la formation de brume/aérosols. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de vapeurs. Les opérations de pulvérisation sont permises uniquement dans des systèmes clos ou cabines de pulvérisation avec une ventilation adéquate. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans le récipient original. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**8.1. Paramètres de contrôle**

| Appellation                                | NORME | VME - 8 Hrs        |                                  | VLE - 15 Min       |                                  | Obs. |
|--|-------|--------------------|----------------------------------|--------------------|----------------------------------|------|
| DIISOCIANATE DE<br>4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE | VLEP  | 0.01<br>ppm(S-Inh) | 0.1<br>mg/m <sup>3</sup> (S-Inh) | 0.02<br>ppm(S-Inh) | 0.2<br>mg/m <sup>3</sup> (S-Inh) |      |

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Description Des Ingrédients**

VLEP = Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle françaises

**8.2. Contrôles de l'exposition****Équipements de protection****Conditions de procédé**

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

**Mesures d'ingénierie**

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs. Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable. Un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2, est recommandé. EN14387 Par pulvérisation, porter un appareil respiratoire approprié à adduction d'air.

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en : Caoutchouc, néoprène ou PVC. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gloves should conform to EN374

**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN166

**Autres Mesures De Protection**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

**Mesures d'hygiène**

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

**Contrôle d'exposition lié****à la protection de l'environnement**

Les résidus et les conteneurs vides doivent être éliminés en tant que déchets dangereux conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|  |                        |
|--|------------------------|
| Aspect   | Visqueux Liquide       |
| Couleur  | Ambre.                 |
| Odeur  | Odeur de moisi.        |
| Solubilité   | Insoluble dans l'eau   |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) | 190 (374 F)            |
| Point de fusion (°C)                                       | <15 (59 F)             |
| Densité relative   | 1.20 @ 20 °C (68 F)    |
| Densité Volumique  | 1200 kg/m <sup>3</sup> |

# POLYETHER URETHANE 5604B

Viscosité 50 mPas @ 25 °C (77 F)  
Point d'éclair (°C) >190 (374 F) CF (Creuset fermé).  
Température d'auto-inflammation (°C) >260 (500 F)

## 9.2. Autres informations

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Réagit fortement avec les acides forts, les bases, les produits chimiques organiques et certaines combinaisons métalliques.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

##### Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Réagit fortement avec les acides forts, les bases, les produits chimiques organiques et certaines combinaisons métalliques.

#### 10.5. Matières incompatibles

##### Matières À Éviter

Eau, vapeur, mélanges contenant de l'eau. Acides forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées produisent : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Cyanure d'hydrogène (HCN).

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Dose Toxique 1 - DI 50

>2000 mg/kg (oral rat)

##### Concentration Toxique - CL 50

490 mg/l/4 h (inhalation rat)

##### Autres Dangers Pour La Santé

Cancérogène, catégorie 3. Risque soupçonné de cancer.

##### Informations générales

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

##### Inhalation

Nocif par inhalation. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

##### Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

##### Contact avec la peau

Irritant pour la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

##### Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

##### Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

**POLYETHER URETHANE 5604B**  
**METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE (CAS: 26447-40-5)**

**Dose Toxique 1 - DI 50**

5000 mg/kg (oral rat)

**Dose Toxique 2 - DI 50**

5000 mg/kg (intrapéritonéal rat)

**Concentration Toxique - CL 50**

370 mg/l/4 h (inhalation rat)

**TRIARYL PHOSPHATES Isopropylated (CAS: 68937-41-7)**

**Dose Toxique 1 - DI 50**

>5000 mg/kg (oral rat)

**TRIPHENYL PHOSPHATE (CAS: 115-86-6)**

**Dose Toxique 1 - DI 50**

>5000 mg/kg (oral rat)

**Dose Toxique 2 - DI 50**

>2000 mg/kg (oral lapin)

**Concentration Toxique - CL 50**

>200 mg/l/4 h (inhalation rat)

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

**12.1. Toxicité**

**CL 50, 96 H, Poisson, mg/l** >1000

**Toxicité aiguë - Poissons**

CL0 96 heures > 1000 mg/l

**Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l** >500

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE0 > 500 mg/l Daphnia magna

**Toxicité aiguë - Plantes aquatiques**

CE0 72 heures 1640 mg/l Scenedesmus subspicatus

**Informations écologiques relatives aux ingrédients.**

**METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE (CAS: 26447-40-5)**

**CL 50, 96 H, Poisson, mg/l**

100

**Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l**

100

**TRIARYL PHOSPHATES Isopropylated (CAS: 68937-41-7)**

**CL 50, 96 H, Poisson, mg/l**

1.6

**Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l**

2.44

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Dégradabilité**

Ce produit est difficilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bio-accumulation**

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information requise.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Informations générales**

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus et les conteneurs vides doivent être éliminés en tant que déchets dangereux conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

|                      |      |
|----------------------|------|
| No. UN (ADR/RID/ADN) | 3082 |
| No. UN (IMDG)        | 3082 |
| No. UN (ICAO)        | 3082 |

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle de transport ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TRIPHENYL PHOSPHATE)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Classe ADR/RID/ADN      | Classe 9: Matières et objets dangereux divers. |
| No. D'Étiquette ADR     | 9  |
| Classe IMDG             | 9  |
| Classe/Division ICAO    | 9  |
| Étiquettes De Transport |  |

**14.4. Groupe d'emballage**

|                         |     |
|-------------------------|-----|
| Groupe d'emballage IMDG | III |
| Groupe d'emballage ICAO | III |

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| EMS                        | F-A, S-F |
| Code Hazchem               | •3Z      |
| No. De Danger (ADR)        | 90       |
| Code restriction de tunnel | (E)      |

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**



## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

**Listes santé et environnement**

Aucun ingrédient n'est répertorié.

**Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)**

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

**Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)**

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par Helen O'Reilly

Date de révision APRIL 2013

Révision 3

No FDS 10894

**Phrases - R (Texte Intégral)**

R40 Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes.  
 R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
 R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
 R20 Nocif par inhalation.  
 R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
 R62 Risque possible d'altération de la fertilité.  
 R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Mentions De Danger Complètes**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE POLYETHER URETHANE 5604A

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial POLYETHER URETHANE 5604A  
 No du produit UR5604A, EUR5604AB25K, EUR5604AB25KLEM, EUR5604AB5K, EUR5604K5K,  
 EUR5604K10K, EUR5604K25K, EUR5604RP250G, ZE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK  
 WENTWORTH LTD  
 ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
 ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
 LE65 1JR  
 UNITED KINGDOM  
 +44 (0)1530 419600  
 +44 (0)1530 416640  
 info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Risques Physiques et Chimiques | Non classé. |
| Pour l'homme                   | Non classé. |
| Pour l'environnement           | Non classé. |

##### Classification (1999/45/CEE)

Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

#### 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

##### Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

**4.1. Description des premiers secours**

**Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion**

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin !

**Contact avec la peau**

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**Contact avec les yeux**

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction**

Un incendie peut être éteint avec : Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse. Poudre.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**5.3. Conseils aux pompiers**

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Bien ventiler. Porter un équipement de protection approprié. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

**6.4. Référence à d'autres sections**

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Les personnes sensibles à des réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original. Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Description Des Ingrédients**

Il n'y a pas de limite d'exposition pour cet/ces ingrédient(s).

**8.2. Contrôles de l'exposition**

## Équipements de protection

**Conditions de procédé**

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

**Mesures d'ingénierie**

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs. Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable. Un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2, est recommandé. EN14387 Par pulvérisation, porter un appareil respiratoire approprié à adduction d'air.

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en : Caoutchouc, néoprène ou PVC. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gloves should conform to EN374

**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN166

**Autres Mesures De Protection**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

**Mesures d'hygiène**

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Aspect   | Visqueux                 |
| Couleur  | Noir.                    |
| Odeur  | Aromatique.              |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) | >250 (482 F)             |
| Densité relative   | 1.62 @ 20 °C (68F)       |
| Viscosité  | 9600 mPas @ 25 °C (77 F) |

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Matières À Éviter

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées produisent : Fumées/vapeurs/gaz irritants de : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations toxicologiques**

Aucune information disponible.

**Autres Dangers Pour La Santé**

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

**Ingestion**

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

**Contact avec la peau**

Irritant pour la peau. Peut entraîner une irritation/un eczéma de la peau.

**Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux.

**Mises En Garde Sur La Santé**

Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

**12.1. Toxicité****12.2. Persistance et dégradabilité****12.3. Potentiel de bioaccumulation****12.4. Mobilité dans le sol****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****12.6. Autres effets néfastes****SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Généralités**

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

**Notes Pour Le Transport Routier**

Non classé.

**Notes Pour Le Transport Par Rail**

Non classé.

**Notes Pour Le Transport Maritime**

Non classé.

**Notes Pour Le Transport Aérien**

Non classé.

**14.1. Numéro ONU****14.2. Nom d'expédition des Nations unies****14.3. Classe(s) de danger pour le transport****Classe ADR/RID/ADN**

Non classifié pour le transport.

**Étiquettes De Transport**

# POLYETHER URETHANE 5604A

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

## 14.4. Groupe d'emballage

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| Émise Par                    | Helen O'Reilly |
| Date de révision             | APRIL 2013     |
| Révision                     | 2              |
| No FDS                       | 10892          |
| Phrases - R (Texte Intégral) |                |
| NC                           | Non classé.    |
| Mentions De Danger Completes |                |

#### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.